



*Signataire : Leonard Ferati*

*Date de dépôt : 2 mai 2024*

## **Question écrite urgente**

**Que se passe-t-il avec les droits de visites médiatisées à Genève ?**

Les visites médiatisées sont des rencontres entre un enfant et un parent non-gardien, surveillées par un tiers neutre et professionnel, souvent dans le cadre de procédures de divorce, de séparation ou de placement en foyer. Elles sont essentielles pour maintenir les liens familiaux et assurer le bien-être des enfants impliqués dans des situations de conflits parentaux. Cependant, sur le terrain, il semble exister un besoin criant de lieux appropriés et de professionnels qualifiés pour faciliter ces rencontres.

Cette potentielle pénurie nuit gravement au développement harmonieux des enfants et à leurs relations avec leurs parents non-gardiens. De plus, la qualité et l'efficacité des visites dépendent largement des compétences et des ressources disponibles pour les professionnels impliqués, ce qui souligne l'urgence d'une intervention.

C'est pourquoi le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes :

- ***Combien de visites médiatisées sont actuellement organisées dans le canton de Genève ?***
- ***Qui est responsable de leur organisation et de leur supervision ?***
- ***Quelles sont les heures d'ouverture de ces lieux ?***
- ***Y a-t-il une liste d'attente pour ces visites ? Si oui, combien de familles sont sur cette liste et quel est le délai d'attente moyen ?***
- ***Quelles sont les principales raisons de cette attente ?***

- *Est-ce que « l'offre » de prestations de visites médiatisées du canton correspond aux besoins des familles tant en termes de fréquence et de nombres de places disponibles que d'heures d'ouverture et de professionnels ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de sa réponse détaillée.